



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE

Agir • Mobiliser • Accélérer

TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Christophe Béchu et Alain Rousset
lancent la COP régionale
Nouvelle-Aquitaine

Éditorial



Christophe Béchu
Ministre de la Transition
écologique et de la
Cohésion des territoires

Pour atteindre nos objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030, le Président de la République a lancé, le 25 septembre 2023, un appel aux collectivités territoriales les invitant à jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la planification écologique au sein de leur territoire.

Les collectivités territoriales sont en première ligne de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la planification écologique qui, aujourd'hui, doit s'appliquer et s'ancrer dans les réalités du terrain. L'acceptabilité des mesures est en effet une condition déterminante de sa réussite. Les crises du climat et de la biodiversité sont étroitement liées. La décarbonation et la préservation de la biodiversité constituent ensemble le socle de la planification écologique et des COP territoriales dont je suis chargé.

Le dispositif de la territorialisation vise à engager une discussion stratégique à l'échelle de la Région et aboutir, au terme d'un travail collectif de plusieurs mois, à une déclinaison régionale de la planification écologique partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes, depuis l'échelon régional jusqu'à l'échelon local de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de la commune. À cet effet, l'organisation de Conférences des parties (COP) à l'échelle de chaque région, confiée au tandem préfet de région - président du conseil régional, associera étroitement tous les niveaux de collectivités et les acteurs du territoire de chaque secteur, pour fixer collectivement les objectifs à atteindre, les leviers d'actions à activer et s'inscrire dans tous les volets de la planification écologique.





Alain Rousset

Président de la Région
Nouvelle-Aquitaine

Le diagnostic ne fait plus aucun doute : le dérèglement climatique s'accélère. Les pires scénarios des scientifiques se réalisent – canicules, incendies, sécheresses et inondations l'illustrent sans cesse –, posant autant de problèmes sanitaires qu'économiques avec le ralentissement de la production agricole, énergétique et industrielle. De plus, la crise climatique se conjugue avec l'érosion de la biodiversité, tout aussi affectée par les activités humaines.

Ce faisant, la transition écologique s'est imposée comme la mère des batailles.

En Nouvelle-Aquitaine, nous en avons eu la volonté depuis plus de dix ans déjà, à travers les travaux scientifiques d'Acclimaterra, dédiés aux conséquences liées au changement climatique, et d'Ecobiose, son pendant dédié à la biodiversité, déclinée ensuite dans l'ensemble de nos politiques régionales. Ainsi, en 2019, la feuille de route Néo Terra a érigé la transition énergétique, agricole et écologique en nouvelle matrice de l'action régionale – traçant un nouveau chemin pour la Nouvelle-Aquitaine.

Quatre années plus tard, l'urgence est devenue civilisationnelle. Notre cap néo-terrien est autant conforté par les rapports alarmistes, nous incitant à redoubler d'efforts, qu'il est enrichi de nouveaux paramètres extra-écologiques, nous poussant à élargir la focale. Ainsi, en novembre 2023, nous avons réactualisé Néo Terra. Dans cet esprit, trois facteurs majeurs expliquent notre ambition renouvelée, en prenant la parfaite mesure de la dimension systémique des transformations :

- ♦ *l'accélération des effets du dérèglement climatique et la nécessité de l'adaptation ;*
- ♦ *l'intégration de la santé dans son acception globale « One Health - une seule santé », mêlant l'humain à son écosystème, comme pilier de l'action ;*
- ♦ *la reconnaissance des solidarités comme condition sine qua non d'une transition réussie, « embarquant » tout le monde.*

En outre, si Néo Terra œuvre depuis 2019 à remettre la sobriété au cœur de l'action publique, privée et citoyenne, elle ne s'oppose en rien à une ambition forte – bien au contraire, même. Et ce, notamment en matière de reconquête technologique, de souveraineté, synonyme d'opportunités d'emplois à travers les territoires, entraînant à la fois des relocalisations d'entreprises et des emplois nouveaux, comme hier avec des programmes régionaux tels que « Usine du futur » – et désormais à travers les substituts aux intrants fossiles, les médicaments et principes actifs faits localement et biosourcés ou encore le traitement de métaux rares dans la conception de voitures électriques.

Cette illustration économique et d'innovation s'applique également à la remise en route de l'ascenseur social et la prise en compte de la santé dans son acception la plus globale. Partout, à travers les territoires et, dans l'ensemble de nos politiques, les solutions existent ; la force de la Nouvelle-Aquitaine est de savoir les écouter, de créer les conditions de leur émergence, de les coordonner et de les pérenniser.

Bienvenue et nécessaire, la démarche de planification écologique lancée au niveau national doit conforter ce terreau fertile en Nouvelle-Aquitaine, contribuer à la mesure de ses moyens de faire éclore les initiatives, accompagnant les bifurcations publiques et privées vers des modèles plus vertueux. En outre, cette COP doit aussi permettre la clarification du rôle des acteurs institutionnels dans la lutte contre le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité – et notamment la reconnaissance d'échelons intermédiaires à leur juste place. Là est toute la vocation, l'ambition, de la Nouvelle-Aquitaine, au cœur de cette bataille écologique, nécessitant toutes les bonnes volontés pour réussir.

La Nouvelle-Aquitaine : un territoire engagé pour la transition écologique



La région Nouvelle-Aquitaine est confrontée, de manière désormais évidente, au changement climatique et à ses effets. La perte de biodiversité, la multiplication des épisodes de sécheresse et des feux de forêts majeurs ou encore le recul du trait de côte sont autant de signaux qui nous rappellent l'urgence à agir, au plus près du territoire et avec l'ensemble des acteurs concernés.

Face à ces enjeux multiples, sur un territoire régional très étendu et donc d'une grande diversité, l'État et la Région œuvrent de manière concertée et coordonnée pour mettre en place les conditions nécessaires à une transition écologique qui favorise le changement tout en intégrant harmonieusement les considérations économiques, sociales et de préservation des ressources naturelles. La Stratégie régionale de la biodiversité, le Schéma régional de la biomasse, l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine ou encore la récente mise en place du Comité régional de l'énergie sont des illustrations de cette approche partenariale.

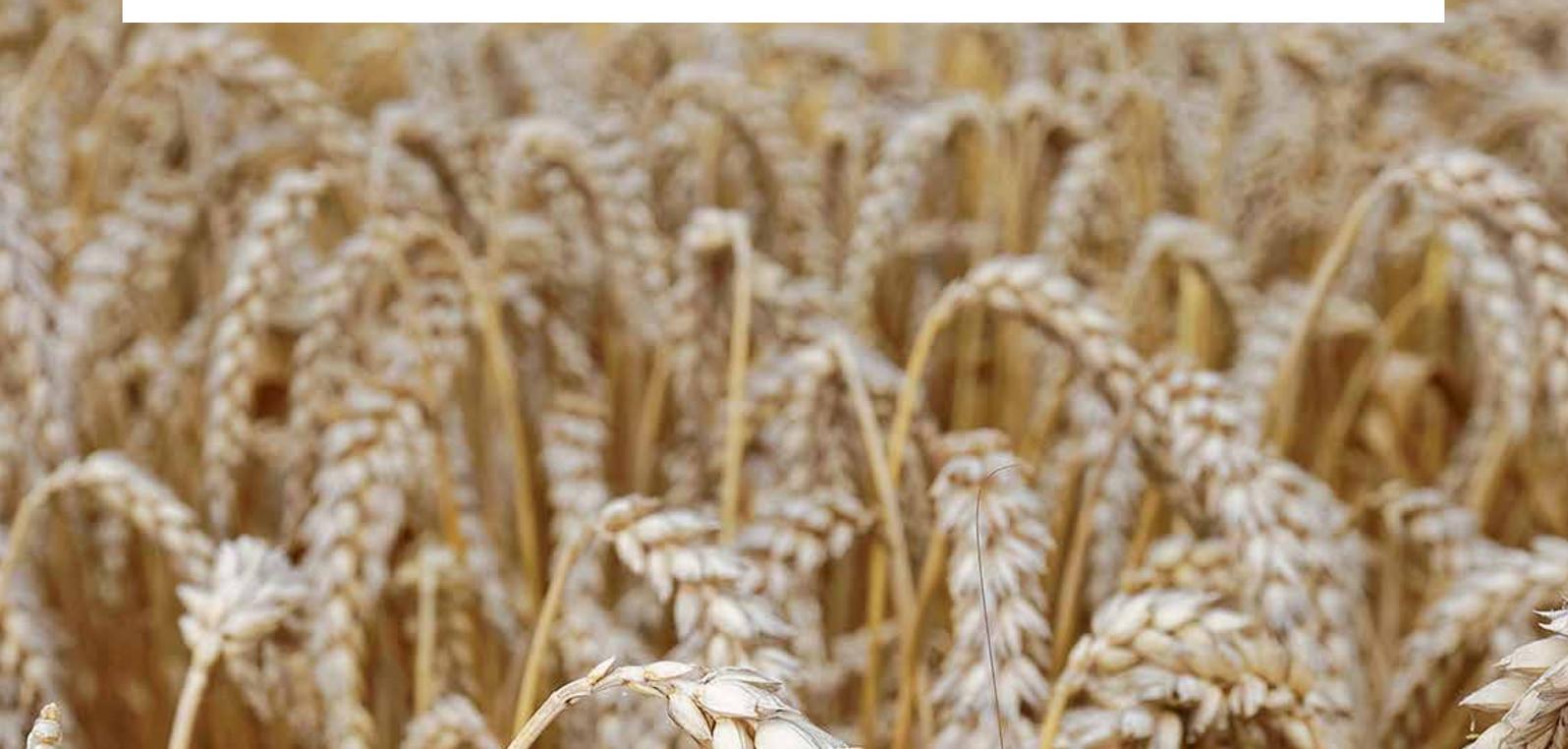
Que ce soit pour la décarbonation des usages, le développement des énergies renouvelables, la transformation des mobilités ou la préservation de la biodiversité, les divers schémas, dispositifs d'aides et d'accompagnement ainsi institués par l'État comme les plans vélos, les aides à la rénovation des logements ou les aides allouées au titre du fonds vert s'articulent avec les démarches engagées par les collectivités à toutes

les échelles, notamment dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et des Plans Climat Air Énergie Territoriaux.

Par ailleurs, un diagnostic approfondi mené par plus de 450 chercheurs sur le climat et la biodiversité, dans le cadre d'Acclimaterra et Ecobiose a donné une base scientifique à la feuille de route du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine qui a érigé la transition énergétique, agricole et écologique en matrice de son action à travers Néo Terra dont la seconde génération a été adoptée le 13 novembre dernier.

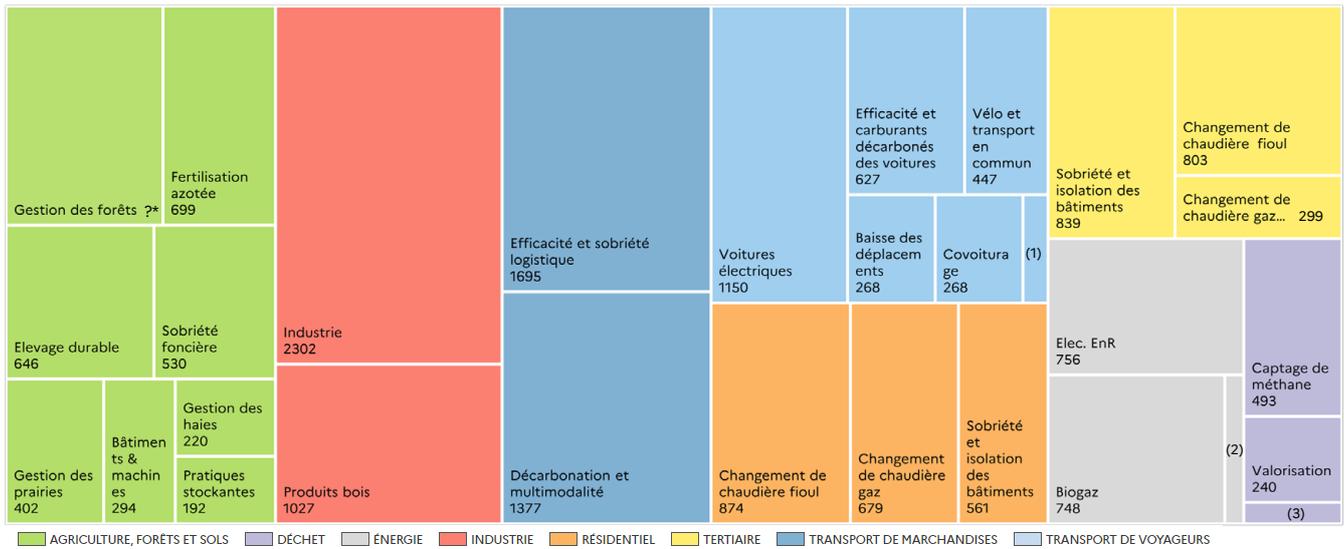
Nous devons toutefois redoubler d'efforts pour atteindre nos objectifs et renforcer notre action. Cette nouvelle étape de planification écologique constitue donc une opportunité sans précédent pour renforcer la convergence des politiques et actions de l'État, du Conseil régional et de l'ensemble des collectivités et acteurs au service de notre territoire.

Elle permettra d'actualiser et de partager un diagnostic régional sur les émissions de gaz à effet de serre, l'état de la biodiversité et des ressources naturelles et sur l'ensemble des plans et actions à l'œuvre aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine, en vue de l'élaboration d'une feuille de route régionale des leviers à activer à l'horizon 2030.



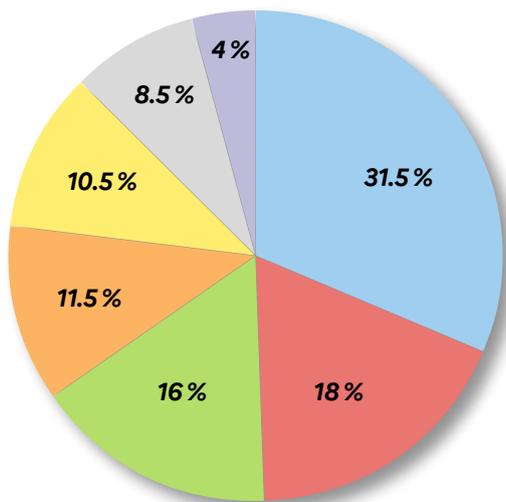
La région Nouvelle-Aquitaine : panorama des leviers de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

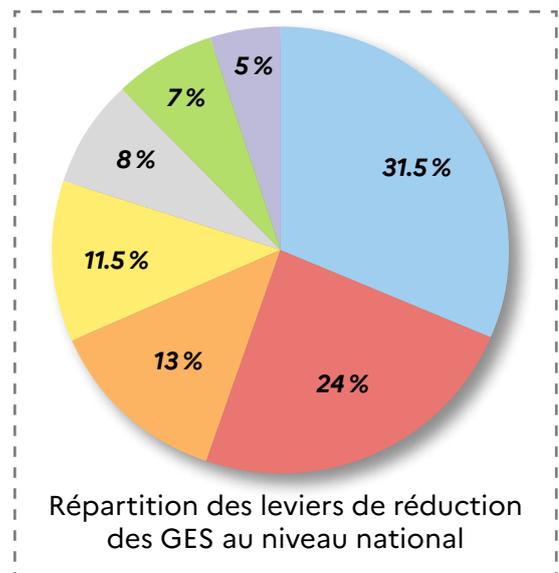


(1) Bus et cars décarbonés : 76 ktCO₂e. (2) Réseaux de chaleur : 81 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets: 59 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Environ **9%** de l'effort national pour la région Nouvelle-Aquitaine



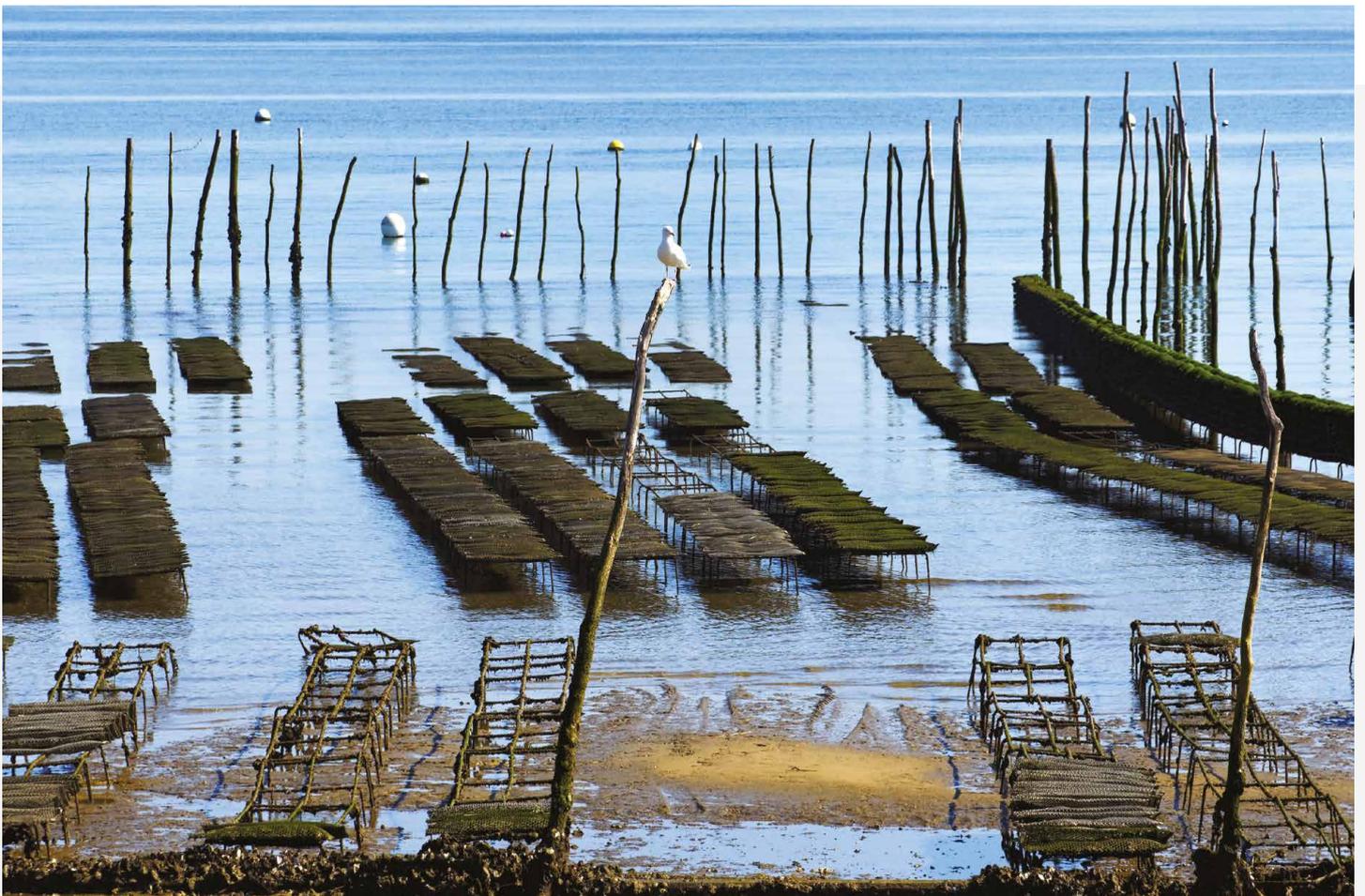
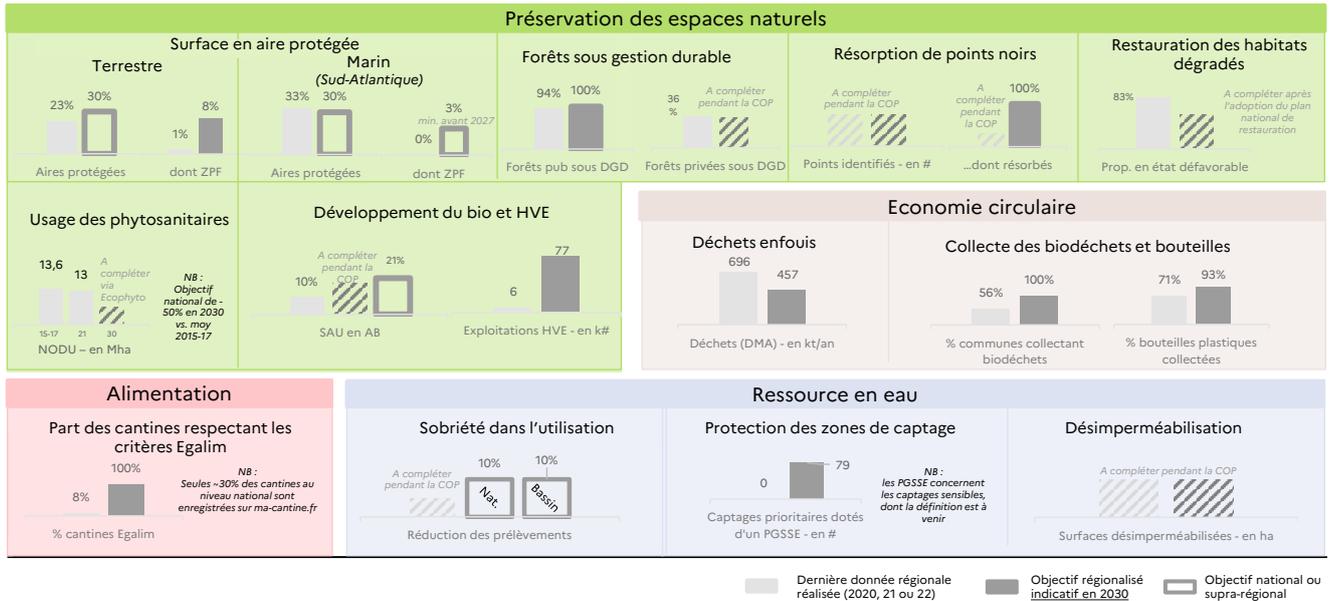
Répartition des leviers de réduction des GES en Nouvelle-Aquitaine



Répartition des leviers de réduction des GES au niveau national



La région Nouvelle-Aquitaine : panorama des leviers de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources



COP régionales

Une démarche inédite à l'échelle des régions

La planification écologique donne à la France un cap en matière de réduction des gaz à effet de serre. Ce plan national fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie globale et concrète et permet à chaque secteur et chaque acteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs nationaux de décarbonation de -55% en 2030 et de préservation et conservation de la biodiversité et plus généralement des ressources.



La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire

Elle répond à plusieurs enjeux :

- l'intégration cohérente de tous les volets de la planification écologique (réduction des GES, adaptation, préservation et restauration de la biodiversité, agriculture...);
- l'identification des spécificités de chaque territoire régional au regard des défis de décarbonation, protection et restauration de la biodiversité, afin que l'exercice territorial et l'exercice national se nourrissent mutuellement ;
- le partage des actions et projets des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire régional ;
- la mobilisation de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et associatifs et des citoyens.

Pour atteindre ces objectifs, une accélération des efforts collectifs est nécessaire.

Atteinte des objectifs 2030 : un plan d'actions partagé par les collectivités territoriales. Chacune des COP vise à définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES)

et de préservation de la biodiversité. Il s'agit d'intégrer de manière cohérente tous les volets de la planification écologique, notamment ceux qui ont d'ores et déjà été engagés (plan eau, rénovation des écoles, transition agricole, identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ENR), etc.).



Une approche transversale de la transition écologique

Le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a identifié 43 leviers régionaux de décarbonation transverses aux défis environnementaux (climat, biodiversité, adaptation, ressources, santé) et dresse secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités...) les actions et objectifs. Ces leviers se déclinent territorialement dans deux panoramas : l'un sur les enjeux d'atténuation du climat (décarbonation), l'autre sur la préservation et restauration de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. Des cartes régionales sont enfin proposées sur le volet de l'adaptation au changement climatique.

Les panorama régionaux constituent une base de discussion entre les parties prenantes dans le cadre de la COP.

Ces objectifs ont un caractère illustratif et doivent permettre, notamment à tous les élus, de visualiser une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 pour leur région, cohérente avec la trajectoire nationale.



Association et engagement des parties prenantes à toutes les échelles du territoire

La COP mobilise, sous la coanimation du préfet de région et du président du conseil régional, tous les exécutifs de la région : le conseil régional, les conseils départementaux, les EPCI et groupements porteurs des CRTE (pays, PETR, PNR), les maires et les associations départementales les représentant. Il s'agit de mener un travail collectif de plusieurs mois pour aboutir à une déclinaison régionale de la planification écologique, partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes.

La COP mobilise, en particulier lors de la phase de débats, les parlementaires, les acteurs du monde économique (représentants des entreprises du secteur industriel et agricole, l'ensemble des organismes consulaires...) et les acteurs de la société civile (associations environnementales, association de consommateur, jeunes...) dont l'implication dans cet exercice est essentielle.

Une approche participative

La méthode proposée est plus participative que prescriptive. Concrètement, les travaux s'appuient sur une proposition de déclinaison régionale des leviers identifiés dans la

planification nationale, qui ne se limitent pas aux enjeux de décarbonation et abordent aussi la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. L'étape suivante permet d'établir un diagnostic en faisant le recueil, pour chaque levier, des actions des collectivités, réalisées et en cours. Cela permet à la COP de s'aligner sur une proposition d'objectifs concrets à soumettre au débat en phase suivante.

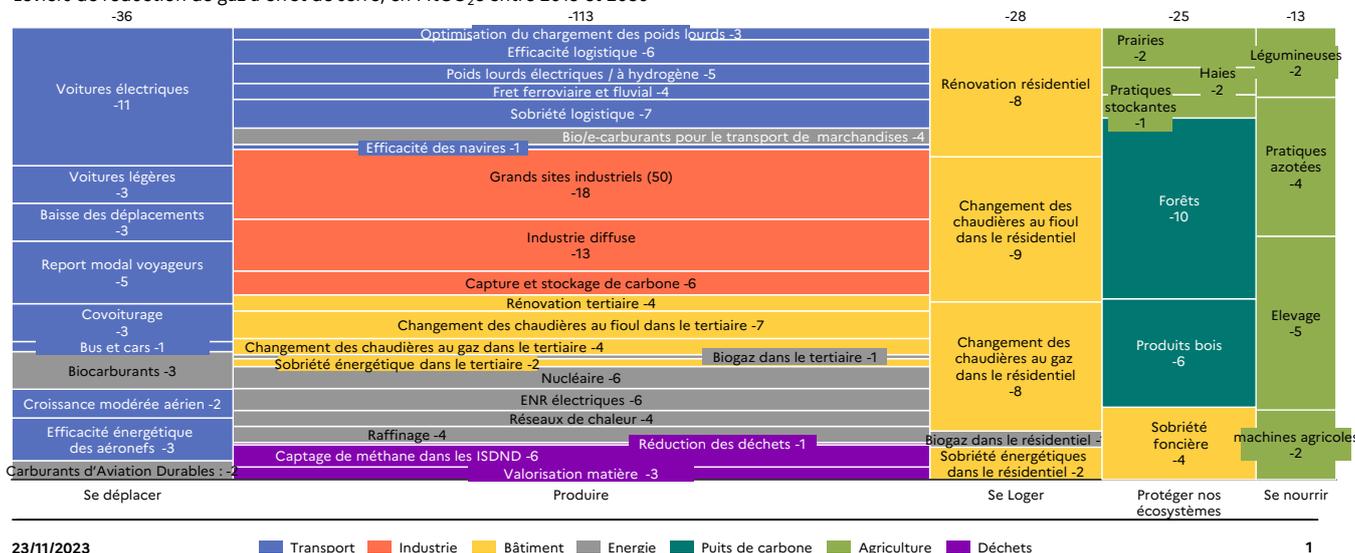
En support du déroulement des différentes étapes de la COP, un simulateur en ligne est mis à disposition. Il a pour but d'aider à comprendre et à prendre en main la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de son territoire. L'objectif est de pouvoir visualiser pour chacun des leviers la conversion entre les grandeurs physiques (nombre de voitures électriques, hectares de surface agricole utile...) et l'objectif en MtCO₂ (ou les objectifs sur les sujets de ressources) à la maille de chaque région.

Une mobilisation de tous les services de l'État : national, déconcentré, opérateurs

La réussite de la COP repose également sur la mobilisation et l'expertise de l'ensemble des services de l'État et de ses agences.

Un plan d'actions collectif de 52 leviers pour atteindre nos objectifs 2030 de baisse des émissions de GES

Leviers de réduction de gaz à effet de serre, en MtCO₂e entre 2019 et 2030



COP régionales

Une démarche en 4 temps

1

ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE

Il s'agit de mesurer le chemin déjà parcouru par les actions et programmes portés par les collectivités et acteurs locaux et celui qu'il reste à parcourir afin d'atteindre les objectifs de chaque région, de faire connaître et de partager les objectifs à atteindre.

2

CONDUIRE UN DÉBAT

La forme est laissée à l'appréciation des préfets et des présidents de région, en lien avec les attentes des exécutifs au sein du territoire régional. Ce débat doit permettre aux acteurs de s'approprier le diagnostic, identifier les efforts collectifs à fournir pour atteindre les objectifs régionaux et définir sans attendre les actions et projets à lancer ou poursuivre pour 2024.

3

PARTAGER À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES INFRARÉGIONAUX

(départements et périmètres des CRTE) une déclinaison indicative des actions à mener.

4

ÉTABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE

Elle matérialisera le choix des engagements pris par les territoires par secteur.

La COP doit être finalisée au plus tard à l'été 2024, avec l'établissement de la trajectoire régionale visant l'atteinte des objectifs en 2030. La feuille de route régionale à 2030 issue de ces travaux matérialisera le choix des engagements pris par les territoires pour chaque secteur. Elle présentera une série de leviers concrets et des engagements d'actions, décrivant une trajectoire crédible qui permette d'atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.



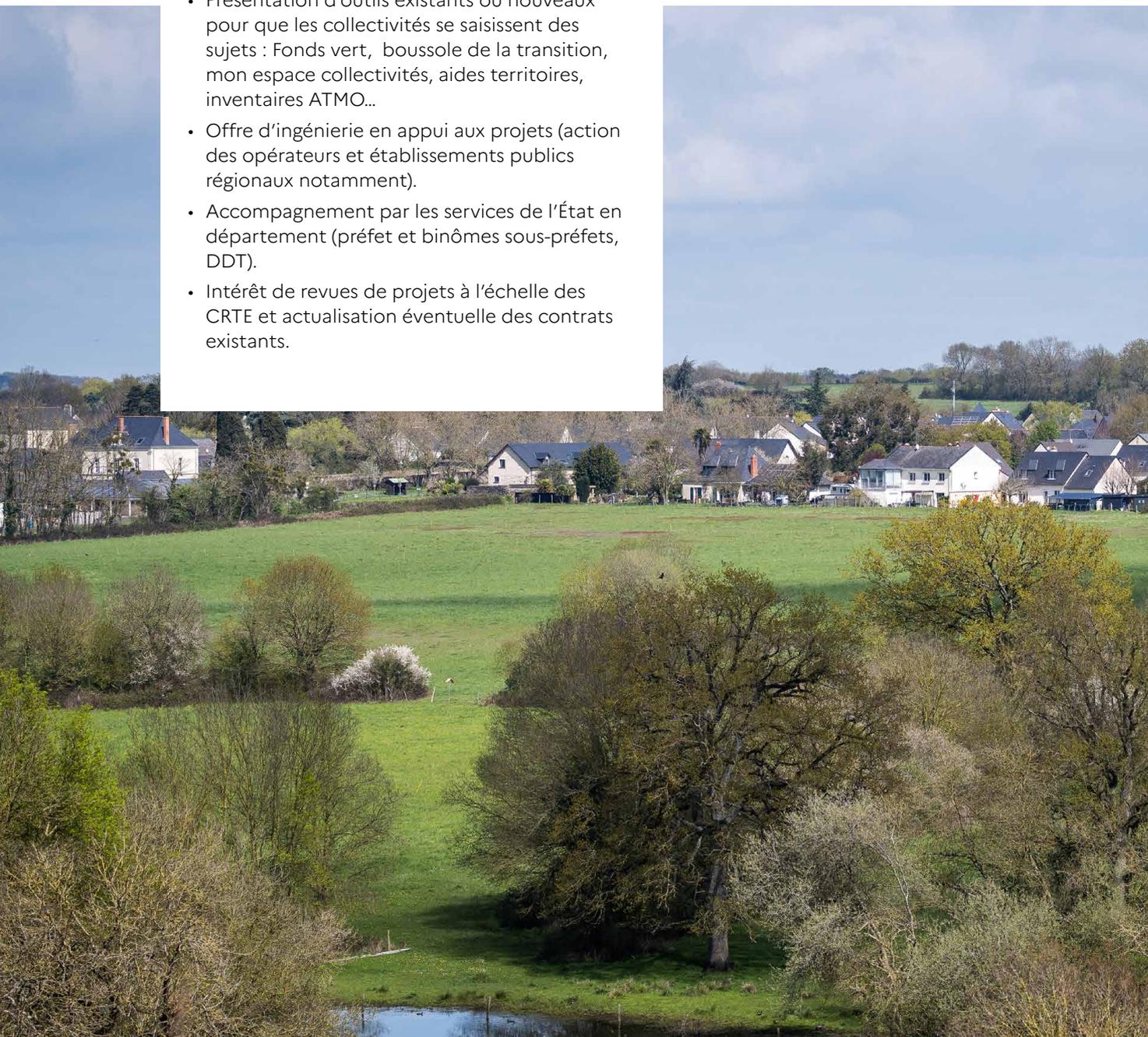
COP régionales

Un appui au déploiement



En soutien à la démarche des COP, un ensemble de ressources ainsi qu'une offre d'accompagnement sont proposés par l'État.

- Présentation d'outils existants ou nouveaux pour que les collectivités se saisissent des sujets : Fonds vert, boussole de la transition, mon espace collectivités, aides territoires, inventaires ATMO...
- Offre d'ingénierie en appui aux projets (action des opérateurs et établissements publics régionaux notamment).
- Accompagnement par les services de l'État en département (préfet et binômes sous-préfets, DDT).
- Intérêt de revues de projets à l'échelle des CRTE et actualisation éventuelle des contrats existants.



23241 - Dicom/COP-Régionales - N.A. /Photos : Terra



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*